المملكة المغربية

وزارة التشغيل والحوار الاجتماعي

1. Examen écrit	- Administrateur 2ème grade – échelle 11
2. Durée de l'examen	- 4 Heures
3. Type d'examen	- Questions à choix multiples (QCM)
4. Méthode de réponse	- La candidate ou le candidat doit répondre aux questions à choix multiples (QCM) sur la feuille de réponses fournie, en marquant la ou les bonnes réponses (A/B/C/D).
5. Notation	- La note totale est de 80 points
6. Barème de notation	- Une bonne réponse vaut (1) point. - Une mauvaise réponse vaut (-1) point. - Aucune réponse vaut (0) point. - Dans le cas de questions à réponses multiples correctes, il est impératif de cocher toutes les bonnes réponses pour que la réponse soit considérée comme correcte.

Question 1. D'après les orientations du Projet de loi de finances 2027 en matière d'emploi, quelle approche caractérise l'insertion des jeunes ?

A. Orienter chaque jeune vers une solution adaptée à sa situation.
B. Limiter l'intervention publique au seul placement en emploi salarié.
C. Prévoir des possibilités de retour vers l'éducation ou la formation.
D. Inclure l'entrepreneuriat parmi les solutions d'insertion.

Question 2. Concernant la programmation budgétaire triennale (PBT), quelle proposition est exacte ?

A. Elle inscrit la préparation budgétaire dans un horizon glissant de trois ans.
B. Elle contribue à apprécier la soutenabilité à moyen terme des politiques publiques.
C. Elle dispense de l'adoption annuelle d'une loi de finances.
D. Elle améliore la visibilité sur les déterminants de la dépense et les besoins futurs.

Question 3. Selon les mesures prévues par le Projet de loi de finances 2027, quel objectif est associé au dispositif « Premier contrat de travail » ?

A. Offrir une première expérience professionnelle.
B. Faciliter une insertion durable dans l'emploi.
C. Viser environ 100 000 bénéficiaires par an.
D. Réserver le dispositif exclusivement aux fonctionnaires.

Question 4. Selon le Projet de loi de finances 2027, quelle mesure caractérise le dispositif de mobilité professionnelle internationale ?

A. Environ 25 000 bénéficiaires par an.
B. Une préparation linguistique des bénéficiaires.
C. Des certifications reconnues et des contrats encadrés.
D. Une mobilité exclusivement réservée aux cadres supérieurs.

Question 5. Dans le cadre du contrôle de la dépense, quel contrôle est cohérent avec une logique de régularité budgétaire et comptable ?

A. La disponibilité des crédits et, le cas échéant, des postes budgétaires.
B. L'exactitude des calculs et l'imputation budgétaire de la dépense.
C. L'opportunité politique de la dépense, appréciée librement par le comptable public.
D. L'existence des visas ou contrôles préalables lorsque la réglementation les exige.

Question 6. Selon les orientations du Projet de loi de finances 2027 en matière de travail, quelle logique sous-tend le « Pacte du travail décent » ?

A. Lier le soutien public au respect des normes du travail décent.
B. Favoriser uniquement l'augmentation quantitative du nombre de bénéficiaires.
C. Accorder davantage d'importance à la qualité de l'emploi et à l'insertion durable.
D. Dissocier les aides publiques des conditions de travail proposées.

Question 7. À propos du principe budgétaire d'universalité, quelle affirmation est juste ?

A. Il conduit, en principe, à présenter les recettes et les dépenses pour leur montant brut sans compensation.
B. Il est lié, en principe, à la non-affectation d'une recette déterminée à une dépense déterminée, sous réserve des exceptions prévues par les textes.
C. Il autorise tout gestionnaire à compenser une dépense par une recette pour ne présenter que le solde net.
D. Il favorise une lecture exhaustive de l'effort financier autorisé par le Parlement.

Question 8. Quel objectif caractérise principalement la fongibilité limitée des crédits dans une gestion budgétaire par programme ?

A. Accorder au gestionnaire une marge de redéploiement encadrée pour atteindre les objectifs du programme.
B. Concilier souplesse de gestion et respect de l'autorisation budgétaire.
C. Permettre sans limite de transférer des crédits entre toutes les politiques publiques.
D. Responsabiliser davantage les responsables de programme sur les résultats et l'utilisation des moyens.

Question 9. Selon le Projet de loi de finances 2027, quel objectif est poursuivi par le dispositif de « passeport de mobilité professionnelle » ?

A. Faciliter l'accès des jeunes aux opportunités de formation et d'emploi situées hors de leur lieu de résidence.
B. Couvrir une partie des frais de transport et de déplacement.
C. Participer aux frais d'hébergement temporaire.
D. Viser environ 250 000 bénéficiaires sur cinq ans.

Question 10. Quel dispositif complémentaire soutient la modernisation de la comptabilité de l'État ?

A. Une comptabilité budgétaire retraçant l'exécution des autorisations de recettes et de dépenses.
B. Une comptabilité générale permettant une lecture patrimoniale des droits, obligations, actifs et passifs.
C. Une comptabilité d'analyse des coûts visant à mieux relier ressources consommées et actions publiques.
D. La suppression de toute information budgétaire au profit exclusif d'une comptabilité patrimoniale.

wadifa-info.com نماذج المباريات من موقع وظيفة إنفو

Source: www.wadifa-info.com/fr/modele-concours/5458 - Wadifa Info - page 1/8

Question 11. Dans le cadre de la gouvernance des politiques d'emploi prévues par le Projet de loi de finances 2027, quel dispositif est envisagé ?

A. Une commission nationale permanente.
B. Une structure unifiée disposant de relais territoriaux.
C. Un système d'information de suivi aux niveaux national et territorial.
D. Une suppression du pilotage par la performance.

Question 12. Quelle finalité doit notamment poursuivre un dispositif efficace de contrôle interne budgétaire ?

A. D'anticiper les risques de dépassement et de mauvaise imputation des crédits.
B. De fiabiliser les prévisions d'engagement, d'ordonnancement et de paiement.
C. De supprimer tout contrôle externe dès lors qu'un contrôle interne existe.
D. De tracer les opérations et les responsabilités tout au long de la chaîne de dépense.

Question 13. Selon la loi organique relative à la loi de finances, quelle proposition est compatible avec la règle encadrant le recours à l'emprunt de l'État ?

A. Le produit des emprunts ne peut, en principe, dépasser la somme des dépenses d'investissement et du remboursement du principal de la dette à moyen et longs termes.
B. Des opérations peuvent être réalisées pour couvrir les besoins de trésorerie de l'État.
C. L'emprunt peut financer sans contrainte toute dépense courante indépendamment de l'équilibre des finances de l'État.
D. Cette règle participe à la préservation de l'équilibre et de la soutenabilité des finances publiques.

Question 14. Quelle finalité principale est associée à la loi de règlement et aux documents de performance correspondants ?

A. De rapprocher les autorisations budgétaires et leur exécution effective.
B. D'apprécier les résultats obtenus au regard des objectifs et indicateurs annoncés.
C. D'alimenter la reddition des comptes et le contrôle parlementaire.
D. De modifier rétroactivement les crédits consommés pour les rendre conformes aux prévisions initiales.

Question 15. En matière de recettes publiques, quelle affirmation traduit correctement la séparation des rôles ?

A. L'ordonnateur intervient dans la constatation, la liquidation et l'émission des ordres de recettes, selon les textes applicables.
B. Le comptable public assure le recouvrement et la prise en charge comptable des créances qui lui sont assignées.
C. L'ordonnateur et le comptable peuvent librement se substituer l'un à l'autre pour accélérer le recouvrement.
D. La séparation des fonctions constitue un mécanisme de maîtrise des risques financiers.

Question 16. Un programme affiche un taux d'exécution budgétaire de 99 %, mais ses objectifs opérationnels ne sont atteints qu'à 55 %. Quelle conclusion est méthodologiquement défendable ?

A. Un taux d'exécution élevé ne suffit pas à démontrer la performance du programme.
B. Il faut analyser les résultats, les coûts, les délais et les causes des écarts.
C. La performance est nécessairement excellente puisque presque tous les crédits ont été consommés.
D. Une forte consommation tardive des crédits peut justifier une analyse spécifique du profil d'exécution.

Question 17. Parmi les affirmations suivantes, laquelle distingue correctement audit interne, contrôle interne et contrôle de gestion ?

A. Le contrôle interne relève d'abord de la responsabilité du management et des opérationnels.
B. L'audit interne fournit une assurance indépendante et des conseils sur la gouvernance, les risques et les contrôles.
C. Le contrôle de gestion vise notamment le pilotage de la performance, des ressources et des écarts.
D. L'audit interne devient propriétaire des risques qu'il évalue.

Question 18. Quel élément figure notamment dans le référentiel COSO de contrôle interne ?

A. L'environnement de contrôle et l'évaluation des risques.
B. Les activités de contrôle et l'information-communication.
C. Le pilotage ou la surveillance du dispositif.
D. L'absence de risque résiduel dès lors que les procédures sont écrites.

Question 19. Quelle affirmation définit correctement la notion d'« assurance raisonnable » en contrôle interne ?

A. Le dispositif réduit les risques à un niveau acceptable mais ne garantit pas l'absence totale d'erreur ou de fraude.
B. Des limites subsistent en raison du jugement humain, de la collusion, du contournement managérial ou du rapport coût-bénéfice.
C. L'existence d'un manuel de procédures suffit à produire une assurance absolue.
D. L'efficacité du contrôle dépend à la fois de sa conception et de son fonctionnement effectif.

Question 20. Dans une cartographie des risques, quelle relation est correcte ?

A. Le risque inhérent s'apprécie avant prise en compte des contrôles existants.
B. Le risque résiduel correspond au niveau de risque restant après prise en compte des réponses et contrôles.
C. L'appétence au risque exprime le niveau global de risque qu'une organisation est disposée à accepter pour atteindre ses objectifs.
D. Un risque élevé doit toujours être supprimé, quelle que soit la stratégie ou le coût des mesures de traitement.

Question 21. Concernant les éléments probants en audit, quelle affirmation est exacte ?

A. La suffisance renvoie principalement à la quantité d'éléments probants obtenus.
B. Le caractère approprié renvoie notamment à leur pertinence et à leur fiabilité.
C. Une preuve externe indépendante est, toutes choses égales par ailleurs, généralement plus fiable qu'une simple déclaration orale interne.
D. Un volume important de preuves peu fiables compense toujours leur faible qualité.

Question 22. Lorsqu'un auditeur recourt à l'échantillonnage, quel risque doit-il maîtriser ?

A. Le risque que l'échantillon ne soit pas représentatif de la population.
B. Le risque de tirer une conclusion différente de celle qui aurait résulté d'un examen exhaustif.
C. Le risque de biais dans la sélection des éléments testés.
D. La certitude statistique de détecter toutes les anomalies sans augmenter l'étendue des travaux.

wadifa-info.com نماذج المباريات من موقع وظيفة إنفو

Source: www.wadifa-info.com/fr/modele-concours/5458 - Wadifa Info - page 2/8

Question 23. Pour une dépense sensible, quelle mesure renforce simultanément la traçabilité et la séparation des tâches ?

A. Séparer la création du fournisseur, l'engagement, la certification du service fait et l'autorisation du paiement.
B. Tracer les habilitations, les validations et les modifications dans des journaux exploitables.
C. Partager un identifiant générique entre plusieurs agents afin d'assurer la continuité de service.
D. Mettre en place des revues périodiques des droits d'accès et des opérations atypiques.

Question 24. Dans le modèle des « trois lignes », quelle association est correcte ?

A. Les responsables opérationnels constituent la première ligne et gèrent les risques dans leurs activités.
B. Les fonctions risques, conformité ou contrôle apportent expertise, cadre et surveillance en deuxième ligne.
C. L'audit interne fournit une assurance indépendante en troisième ligne.
D. L'organe de gouvernance n'a aucun rôle dans la supervision du système de maîtrise des risques.

Question 25. Quelle disposition contribue à préserver l'indépendance et l'objectivité de l'audit interne ?

A. Un rattachement fonctionnel à un niveau de gouvernance suffisamment élevé.
B. L'absence de responsabilité opérationnelle sur les activités auditées.
C. La possibilité de conseiller un projet, sous réserve de ne pas assumer la décision de gestion et de mettre en place les sauvegardes nécessaires.
D. La fixation des conclusions d'audit par le responsable de l'entité auditée avant émission du rapport.

Question 26. Quel élément figure généralement dans un constat d'audit robuste ?

A. Un critère de référence permettant d'établir ce qui devrait être.
B. Une condition décrivant ce qui a été observé et étayé.
C. Une analyse des causes et des conséquences ou risques associés.
D. Une recommandation prescrivant obligatoirement la solution technique choisie par l'auditeur, sans discussion avec le management.

Question 27. Face à un risque de fraude, quelle action correspond à une démarche d'audit professionnelle ?

A. Maintenir un niveau approprié d'esprit critique et rechercher les signaux d'alerte.
B. Évaluer le risque de contournement des contrôles par le management.
C. Considérer toute anomalie comme une preuve définitive de fraude.
D. Documenter les investigations et orienter, si nécessaire, les faits vers les instances compétentes.

Question 28. Quelle distinction doit être faite entre « conception » et « efficacité opérationnelle » d'un contrôle ?

A. Un contrôle bien conçu peut malgré tout être inefficace s'il n'est pas appliqué de façon constante.
B. Tester la conception consiste notamment à vérifier si le contrôle, s'il fonctionne comme prévu, peut traiter le risque visé.
C. Tester l'efficacité opérationnelle consiste à vérifier son fonctionnement réel sur une période appropriée.
D. Une procédure écrite prouve à elle seule l'efficacité opérationnelle du contrôle.

Question 29. Dans l'analyse des écarts en contrôle de gestion, quelle pratique est pertinente ?

A. Distinguer les écarts de volume, de prix, de productivité ou de mix lorsque le modèle économique le permet.
B. Rechercher les causes maîtrisables et non maîtrisables plutôt que s'arrêter au seul constat chiffré.
C. Comparer systématiquement les réalisations à un budget devenu manifestement obsolète sans aucun retraitement.
D. Relier les écarts financiers à des indicateurs opérationnels et de qualité.

Question 30. Quel contexte rend la méthode ABC (Activity-Based Costing) particulièrement utile ?

A. Les coûts indirects sont significatifs et les activités consomment les ressources de manière hétérogène.
B. On peut identifier des inducteurs de coûts expliquant la consommation des activités.
C. L'objectif est de mieux comprendre le coût des processus, produits, services ou usagers.
D. On souhaite uniquement établir une comptabilité financière sans analyse de causalité des coûts.

Question 31. Quelle mesure convient-il de retenir pour limiter les effets pervers d'un tableau de bord de performance ?

A. Combiner indicateurs de résultat, de qualité, de délai et d'efficience lorsqu'ils sont pertinents.
B. Vérifier qu'un indicateur n'incite pas à optimiser la mesure au détriment de l'objectif réel.
C. Réviser les indicateurs devenus non pertinents ou facilement manipulables.
D. Multiplier les indicateurs sans hiérarchisation afin de couvrir tous les phénomènes possibles.

Question 32. Quelle dimension fait notamment partie d'un audit de performance d'une politique publique ?

A. L'économie, c'est-à-dire l'acquisition des ressources au coût approprié compte tenu de la qualité attendue.
B. L'efficience, c'est-à-dire la relation entre ressources mobilisées et produits ou services obtenus.
C. L'efficacité, c'est-à-dire le degré d'atteinte des objectifs et effets recherchés.
D. La seule conformité formelle des pièces comptables, indépendamment des résultats obtenus.

Question 33. Quelle finalité distingue notamment la gouvernance des systèmes d'information de la gestion opérationnelle du SI ?

A. Aligner les investissements numériques sur la stratégie et les priorités de l'organisation.
B. Arbitrer la création de valeur, les risques et l'utilisation des ressources numériques.
C. Confier toutes les décisions numériques au seul service informatique.
D. Mettre en place des responsabilités et des mécanismes de suivi des bénéfices attendus.

Question 34. Quel apport peut fournir une démarche d'architecture d'entreprise mature ?

A. D'aligner les architectures métier, données, applications et technologies.
B. D'identifier les redondances, dépendances et obsolescences du portefeuille applicatif.
C. De construire des trajectoires de transformation cohérentes avec l'architecture cible.
D. De remplacer toute analyse métier par un inventaire exclusivement technique des serveurs.

wadifa-info.com نماذج المباريات من موقع وظيفة إنفو

Source: www.wadifa-info.com/fr/modele-concours/5458 - Wadifa Info - page 3/8

Question 35. Quel principe soutient notamment une gouvernance des données efficace ?

A. La désignation de responsabilités claires sur la qualité, la définition et l'usage des données.
B. La gestion des métadonnées, des référentiels et du cycle de vie des données.
C. Des règles de qualité, de sécurité, d'accès et de traçabilité adaptées à la criticité.
D. L'ouverture par défaut de toutes les données à tous les utilisateurs internes.

Question 36. Dans le triptyque classique de la sécurité de l'information, quelle association est correcte ?

A. Confidentialité : empêcher l'accès ou la divulgation non autorisés.
B. Intégrité : protéger l'exactitude et l'exhaustivité des informations contre les altérations non autorisées.
C. Disponibilité : garantir l'accès aux informations et services lorsque cela est requis.
D. Disponibilité : interdire toute interruption planifiée, y compris pour maintenance de sécurité.

Question 37. Dans une analyse de risque cyber, quelle relation est pertinente ?

A. Une menace peut exploiter une vulnérabilité et produire un impact sur les actifs ou les services.
B. Le traitement du risque peut inclure réduction, transfert, évitement ou acceptation selon des critères définis.
C. La criticité doit tenir compte de la vraisemblance et de l'impact, ainsi que du contexte métier.
D. Un risque accepté n'a plus besoin d'être documenté ni surveillé.

Question 38. Quel principe caractérise une architecture « Zero Trust » cohérente ?

A. La vérification explicite de l'identité, du contexte et du niveau de confiance avant l'accès.
B. Le principe du moindre privilège et la segmentation des accès.
C. L'idée qu'un utilisateur connecté au réseau interne est implicitement fiable.
D. L'authentification forte et la surveillance continue des accès sensibles.

Question 39. Quel mécanisme doit notamment intégrer un dispositif IAM (Identity and Access Management) robuste ?

A. Un processus formalisé d'arrivée, de mobilité et de départ des utilisateurs.
B. Des revues périodiques des habilitations et des privilèges élevés.
C. La suppression rapide des accès devenus inutiles.
D. L'attribution permanente des droits administrateurs pour éviter les interruptions de service.

Question 40. Concernant la continuité et la reprise d'activité, quelle définition est juste ?

A. Le RTO correspond au délai cible maximal pour rétablir un service après une interruption.
B. Le RPO correspond à la perte de données maximale acceptable exprimée dans le temps.
C. Un RTO faible et un RPO faible ont généralement des implications fortes sur l'architecture et les coûts.
D. Le RPO détermine le nombre maximal d'utilisateurs pouvant accéder au système après sinistre.

Question 41. Quelle mesure devrait notamment prévoir une stratégie de sauvegarde résiliente face aux rançongiciels ?

A. Plusieurs copies sur des supports ou emplacements distincts, selon une stratégie de type 3-2-1 adaptée.
B. Au moins une copie isolée, hors ligne ou techniquement immuable lorsque le risque le justifie.
C. Des tests réguliers de restauration et de cohérence des sauvegardes.
D. La seule réplication instantanée, qui suffit toujours à se protéger contre la corruption ou le chiffrement malveillant.

Question 42. Dans un processus maîtrisé de gestion des changements SI, quelle pratique est attendue ?

A. Évaluer les impacts, risques, dépendances et conditions de retour arrière avant mise en production.
B. Séparer autant que possible développement, validation et mise en production.
C. Traiter les changements urgents selon une procédure spécifique incluant une revue a posteriori.
D. Autoriser les développeurs à modifier directement la production sans journalisation lorsque le délai est court.

Question 43. Selon les bonnes pratiques de gestion des services IT, quelle distinction est correcte ?

A. La gestion des incidents cherche en priorité à restaurer rapidement le service.
B. La gestion des problèmes vise notamment à identifier et traiter les causes profondes d'incidents récurrents.
C. La gestion des changements encadre les modifications afin de réduire les risques de perturbation.
D. Un incident majeur doit attendre l'analyse complète de la cause racine avant toute restauration provisoire du service.

Question 44. Dans un environnement cloud, quelle affirmation traduit correctement le modèle de responsabilité partagée ?

A. Le fournisseur et le client assument des responsabilités différentes selon le modèle de service utilisé.
B. Le client conserve généralement des responsabilités sur les identités, les configurations, les données et les usages.
C. Le contrat, les niveaux de service, la réversibilité et la sécurité doivent être analysés avant la migration.
D. Le recours au cloud transfère automatiquement au fournisseur toute responsabilité de conformité du client.

Question 45. Pour réduire une architecture d'intégration « point à point » devenue complexe, quelle orientation est pertinente ?

A. Définir des API gouvernées et des standards d'échange réutilisables.
B. Travailler sur les modèles de données, la sémantique et les référentiels communs.
C. Mettre en place une gouvernance de l'interopérabilité et du cycle de vie des interfaces.
D. Multiplier les connexions spécifiques bilatérales sans catalogue ni règles communes.

Question 46. Dans un projet numérique conduit en mode agile, quelle affirmation reste valide ?

A. La livraison incrémentale ne supprime ni la gouvernance, ni la sécurité, ni la maîtrise des risques.
B. Le backlog doit être priorisé en fonction de la valeur, du risque, des dépendances et des retours utilisateurs.
C. L'architecture, la cybersécurité et la qualité peuvent être intégrées progressivement dans les critères d'acceptation.
D. Agile signifie qu'aucune cible, aucun budget et aucune responsabilité ne doivent être définis.

wadifa-info.com نماذج المباريات من موقع وظيفة إنفو

Question 47. Au regard de la loi n° 09-08 relative à la protection des données à caractère personnel, quelle exigence est cohérente avec une conception « privacy by design » ?

A. Définir une finalité précise et légitime avant la collecte des données.
B. Limiter les données aux informations nécessaires et proportionnées à la finalité.
C. Veiller à l'exactitude, à la qualité et à la mise à jour appropriée des données.
D. Réutiliser librement les données pour toute nouvelle finalité dès lors qu'elles sont déjà détenues par l'administration.

Question 48. Quel domaine est notamment renforcé par la loi n° 05-20 relative à la cybersécurité et ses textes d'application ?

A. Les obligations de protection applicables à certains systèmes d'information sensibles et infrastructures d'importance vitale.
B. Les dispositifs de déclaration de certains incidents de cybersécurité.
C. Les exigences d'audit et, dans certains cas, de recours à des prestataires qualifiés.
D. La suppression des obligations prévues par les autres textes relatifs à la protection des données personnelles.

Question 49. Quel élément doit articuler une planification stratégique des effectifs et des compétences ?

A. Les besoins futurs liés aux missions, aux volumes d'activité et aux transformations prévues.
B. L'analyse de l'offre interne : effectifs, compétences, âges, mobilité, départs et potentiel.
C. Des scénarios d'écarts et des leviers d'action tels que recrutement, mobilité, formation ou réorganisation.
D. Une reconduction mécanique des effectifs de l'année précédente, sans hypothèse sur l'activité future.

Question 50. Quelle caractéristique rend un référentiel de compétences de haut niveau particulièrement utile ?

A. Décrit les compétences attendues avec des comportements observables ou des critères de maîtrise.
B. Distingue, lorsque pertinent, savoirs, savoir-faire et comportements professionnels.
C. Permet de relier emplois, recrutement, évaluation, mobilité et développement.
D. Se limite à une liste de traits de personnalité non reliés aux situations de travail.

Question 51. Après une analyse d'écart entre compétences disponibles et compétences cibles, quelle réponse peut être pertinente ?

A. Développer les compétences par la formation et l'apprentissage en situation de travail.
B. Organiser des mobilités, redéploiements ou recrutements ciblés.
C. Revoir certains processus ou choix d'organisation lorsque l'écart vient du modèle de fonctionnement.
D. Supprimer automatiquement les postes dont les titulaires ne possèdent pas immédiatement toutes les compétences cibles.

Question 52. Pour améliorer la validité et la fiabilité d'un processus de sélection, quelle pratique est pertinente ?

A. Utiliser des critères directement reliés aux exigences du poste.
B. Structurer les entretiens et appliquer une grille de cotation commune aux candidats.
C. Combiner, lorsque pertinent, entretien structuré et mise en situation ou test professionnel.
D. Laisser chaque évaluateur modifier librement les critères après avoir rencontré le candidat.

Question 53. Quel mécanisme réduit les biais de jugement lors d'un recrutement ou d'une évaluation ?

A. Définir les critères et les niveaux attendus avant l'examen des candidatures.
B. Documenter les faits observés et distinguer les preuves des impressions générales.
C. Organiser une calibration entre évaluateurs lorsque plusieurs personnes interviennent.
D. S'appuyer prioritairement sur l'intuition du premier évaluateur pour éviter les débats.

Question 54. Quelle action doit notamment intégrer un dispositif d'intégration (onboarding) efficace ?

A. Clarifier rapidement les missions, responsabilités, objectifs et interfaces du nouvel agent.
B. Faciliter l'accès aux ressources, outils, informations et réseaux nécessaires au poste.
C. Prévoir des points de suivi et de feedback durant les premières semaines ou mois.
D. Reporter toute évaluation des difficultés jusqu'à la fin de la première année.

Question 55. Dans un système d'évaluation de la performance, quel principe limite le risque de comportements opportunistes ?

A. Combiner objectifs quantitatifs et critères qualitatifs lorsqu'ils reflètent mieux la mission.
B. Définir des objectifs suffisamment maîtrisables par l'évalué et reliés aux priorités de l'organisation.
C. Analyser les effets non souhaités d'un indicateur avant de l'utiliser comme cible individuelle.
D. Rémunérer exclusivement un indicateur unique, même s'il peut être obtenu au détriment de la qualité.

Question 56. Quel objectif principal poursuit la calibration des évaluations de performance ?

A. Améliorer la cohérence des standards d'évaluation entre services et responsables.
B. Examiner les écarts de notation qui pourraient provenir de biais ou d'interprétations différentes.
C. Documenter les décisions difficiles sur la base de critères communs.
D. Imposer obligatoirement une courbe de distribution prédéterminée des notes, quelle que soit la réalité des performances.

Question 57. Quel contexte rend une évaluation à 360 degrés particulièrement adaptée ?

A. On recherche un retour multi-source sur des comportements de leadership, de coopération ou de management.
B. Les règles de confidentialité et d'utilisation du feedback sont clairement définies.
C. Elle est accompagnée d'un dispositif de développement et de suivi.
D. Elle remplace automatiquement toute appréciation des résultats objectifs du poste.

Question 58. Pour évaluer l'efficacité d'une action de formation, quel niveau d'analyse peut être examiné dans une approche complète ?

A. La réaction des participants et la qualité perçue de la formation.
B. Les apprentissages réellement acquis, au moyen d'évaluations adaptées.
C. Le transfert des acquis dans les comportements ou pratiques de travail.
D. Les effets sur les résultats de l'organisation, lorsque le lien peut être raisonnablement établi.

wadifa-info.com نماذج المباريات من موقع وظيفة إنفو

Question 59. Quel principe doit respecter un dispositif de succession pour les fonctions critiques ?

A. Identifier les postes dont la vacance créerait un risque majeur de continuité ou de perte d'expertise.
B. Évaluer les viviers sur la base du potentiel, des compétences et du niveau de préparation.
C. Prévoir des actions de développement, d'exposition et de transfert de connaissances.
D. Garantir à l'avance la nomination automatique d'un successeur unique sans procédure ni réévaluation.

Question 60. Quel effet peut produire une politique de mobilité interne ?

A. Ajuster les compétences aux besoins et favoriser la diffusion des connaissances.
B. Développer les parcours professionnels et réduire certains risques de dépendance à une personne-clé.
C. Renforcer la fidélisation lorsque les opportunités de progression sont transparentes et équitables.
D. Éviter toute formation puisque les compétences sont supposées se transférer automatiquement entre emplois.

Question 61. Dans l'analyse de l'engagement des collaborateurs, quelle précaution est pertinente ?

A. Distinguer satisfaction, engagement, intention de rester et capacité à fournir un effort discrétionnaire.
B. Compléter les enquêtes par des données qualitatives et des plans d'action suivis.
C. Segmenter les résultats pour identifier des réalités différentes entre métiers, entités ou populations, tout en protégeant la confidentialité.
D. Considérer qu'un score moyen élevé exclut tout risque local de désengagement.

Question 62. Quelle exigence suppose une démarche de HR Analytics responsable ?

A. De vérifier la qualité, la représentativité et la traçabilité des données utilisées.
B. De distinguer corrélation et causalité avant de recommander une décision RH.
C. D'évaluer les risques de biais, de discrimination et d'atteinte à la vie privée.
D. D'automatiser les décisions individuelles sensibles dès qu'un modèle statistique atteint un bon taux de prédiction.

Question 63. Dans la conduite d'une procédure disciplinaire au sein d'une administration, quel principe renforce sa sécurité juridique ?

A. Le respect des compétences de l'autorité et des procédures prévues par les textes applicables.
B. Le respect des droits de la défense et la possibilité pour l'agent de connaître les griefs qui lui sont reprochés.
C. La proportionnalité de la sanction au regard des faits, de leur gravité et des circonstances pertinentes.
D. La détermination de la sanction avant l'instruction du dossier afin d'assurer la célérité de la procédure.

Question 64. Dans un programme de transformation organisationnelle, quelle action RH augmente les chances d'adoption durable ?

A. Cartographier les parties prenantes, les impacts sur les emplois et les compétences, et les résistances probables.
B. Mobiliser des sponsors, des relais managériaux et un plan de communication cohérent.
C. Accompagner l'acquisition des nouvelles compétences et mesurer l'adoption réelle des pratiques.
D. Limiter la conduite du changement à l'envoi d'une note de service annonçant la date de bascule.

Question 65. Au regard de la loi n° 41-90 instituant des tribunaux administratifs, quel type de litige relève notamment de leur compétence de premier ressort ?

A. Les recours en annulation pour excès de pouvoir contre les décisions des autorités administratives, sous réserve des compétences spéciales prévues par la loi.
B. Les litiges relatifs aux contrats administratifs.
C. Les actions en réparation des dommages causés par les actes ou activités des personnes publiques, sous réserve des exclusions légales.
D. Tous les litiges entre personnes privées dès lors que l'une d'elles exécute un contrat commercial avec l'État.

Question 66. Parmi les litiges suivants, lequel est expressément exclu de l'action en réparation attribuée par l'article 8 de la loi n° 41-90 aux tribunaux administratifs ?

A. Le dommage causé par un acte administratif illégal.
B. Le dommage causé sur la voie publique par un véhicule appartenant à une personne publique.
C. Le litige indemnitaire né d'un contrat administratif.
D. Le dommage lié au fonctionnement fautif d'un service public administratif, en l'absence d'exclusion particulière.

Question 67. Selon l'article 20 de la loi n° 41-90, quel vice peut fonder l'annulation d'une décision administrative pour excès de pouvoir ?

A. L'incompétence de l'autorité qui a pris la décision.
B. Le vice de forme ou le détournement de pouvoir.
C. Le défaut de motif ou la violation de la loi.
D. La seule désapprobation de l'opportunité administrative par le juge, même en l'absence d'illégalité.

Question 68. Concernant le délai du recours en annulation pour excès de pouvoir, quelle proposition est conforme à la loi n° 41-90 ?

A. Le délai de principe est de soixante jours à compter de la publication ou de la notification de la décision à l'intéressé.
B. Un recours gracieux ou hiérarchique formé avant l'expiration du délai peut influer sur le point de départ d'un nouveau délai contentieux.
C. Le silence gardé plus de soixante jours sur un recours gracieux ou hiérarchique vaut, en principe, rejet.
D. Le recours contentieux reste recevable sans limite de temps dès lors qu'un recours gracieux a été déposé.

Question 69. Quelle condition ou limite est pertinente pour la recevabilité d'un recours en annulation pour excès de pouvoir ?

A. La décision attaquée doit faire grief au requérant.
B. La requête doit, en principe, être accompagnée d'une copie de la décision attaquée et, le cas échéant, des pièces relatives au recours administratif préalable.
C. Le recours en annulation n'est pas recevable lorsque l'intéressé dispose, pour faire valoir ses droits, d'un recours ordinaire de pleine juridiction.
D. Le requérant doit obligatoirement démontrer une faute personnelle de l'agent ayant signé la décision.

Question 70. À propos du sursis à exécution d'une décision administrative faisant l'objet d'un recours en annulation, quelle affirmation est correcte ?

A. Il doit être demandé expressément par la partie requérante.
B. Le tribunal administratif peut l'ordonner à titre exceptionnel.
C. L'introduction du recours en annulation suspend automatiquement l'exécution de la décision attaquée.
D. Le sursis constitue une mesure distincte de l'annulation au fond.

wadifa-info.com نماذج المباريات من موقع وظيفة إنفو

Source: www.wadifa-info.com/fr/modele-concours/5458 - Wadifa Info - page 6/8

estion 71. Quelle caractéristique présente la règle de mpétence des juridictions administratives à raison de la tière ?

Elles sont d'ordre public.

L'incompétence matérielle peut être soulevée par les parties à tout stade de la procédure.

La juridiction saisie doit relever d'office son incompétence matérielle lorsqu'elle la constate.

Les parties peuvent proroger conventionnellement la compétence matérielle d'une juridiction incompétente.

Question 72. En matière de compétence territoriale du recour pour excès de pouvoir, quelle juridiction la loi n° 41-90 permet elle notamment de saisir ?

A. Le tribunal administratif du domicile du demandeur.

B. Le tribunal administratif dans le ressort duquel la décisio attaquée a été prise.

C. N'importe quel tribunal administratif choisi librement par l requérant sans lien territorial.

D. Le tribunal de commerce du domicile du requérant lorsque l décision a un impact économique.

uestion 73. Selon l'article 11 de la loi n° 41-90, quel contentieux lève notamment du tribunal administratif de Rabat ?

Le contentieux relatif à la situation individuelle des personnes nommées par dahir ou par décret.

Le contentieux relevant normalement des tribunaux administratifs mais né en dehors du ressort territorial de ces tribunaux.

Tous les recours contre les décisions de toute administration centrale, sans autre condition.

Tous les litiges fiscaux du Royaume, quel que soit le lieu où l'impôt est dû.

Question 74. Selon l'article 9 de la loi n° 41-90, quel recours relèv en premier et dernier ressort de la compétence de la Cour d cassation ?

A. Les recours en annulation contre les actes réglementaires ou individuels du Chef du Gouvernement.

B. Les recours contre des décisions administratives dont le champ d'application s'étend au-delà du ressort territorial d'un tribuna administratif.

C. Tout litige contractuel mettant en cause une administratio centrale.

D. Toute demande indemnitaire dépassant un seuil financie déterminé par le requérant.

uestion 75. Concernant l'appel des jugements des tribunaux ministratifs devant les cours d'appel administratives, quelle irmation est exacte ?

Le délai de principe est de trente jours à compter de la notification du jugement.

L'appel est présenté au greffe du tribunal administratif qui a rendu le jugement.

La requête d'appel est en principe signée par un avocat, le recours à l'avocat étant facultatif lorsque l'appel est interjeté par l'État ou les administrations publiques.

L'appel est subordonné au paiement obligatoire d'une taxe judiciaire spécifique.

Question 76. Lorsqu'une juridiction ordinaire non répressive doi apprécier la légalité d'un acte administratif pour juger un affaire, quelle règle l'article 44 de la loi n° 41-90 prévoit-il ?

A. Si la contestation est sérieuse, elle sursoit à statuer.

B. Elle renvoie la question préjudicielle à la juridictio administrative compétente selon les règles légales.

C. La juridiction répressive dispose, quant à elle, de la plénitude d juridiction pour apprécier la légalité d'un acte administrati invoqué devant elle comme fondement de la poursuite ou moyen de défense.

D. Toute juridiction civile peut annuler directement l'act administratif avec un effet général (opposable aux tiers).

estion 77. En matière de référé administratif, quelle position est conforme à la loi n° 41-90 ?

Le président du tribunal administratif ou la personne déléguée par lui peut agir comme juge des référés.

Le juge des référés peut connaître de demandes provisoires et conservatoires.

Le référé a nécessairement pour objet de trancher définitivement le fond du litige.

Les ordonnances sur requête relèvent également de la compétence prévue par l'article 19.

Question 78. Lorsqu'une exception d'incompétence à raison de la matière est soulevée devant une juridiction ordinaire ou administrative, quelle règle s'applique ?

A. La juridiction ne peut pas la joindre au fond et doit statuer sur sa compétence par une décision séparée.

B. La décision relative à la compétence peut faire l'objet d'un appe devant la Cour de cassation selon le régime prévu par la loi.

C. La Cour de cassation statue sur cet appel dans le délai légal prévu après réception du dossier.

D. La juridiction peut ignorer l'exception si aucune partie ne produi de mémoire supplémentaire.

estion 79. Lorsqu'un justiciable saisit par erreur une idiction incompétente d'un recours en annulation pour excès pouvoir, quelle conséquence résulte de l'article 25 de la loi 41-90 ?

La saisine de la juridiction incompétente interrompt le délai de recevabilité du recours en annulation.

Cette règle s'applique même si la juridiction initialement saisie est la Cour de cassation.

Le délai recommence à courir à compter de la notification de la décision statuant définitivement sur la juridiction compétente.

Le recours devient définitivement irrecevable du seul fait de l'erreur initiale de juridiction.

Question 80. À propos de l'exécution des décisions des juridiction administratives, quelle affirmation est conforme à la loi n° 41-90 ?

A. L'exécution des décisions des tribunaux administratifs s'effectue par l'intermédiaire de leur greffe.

B. La Cour de cassation peut charger un tribunal administratif d l'exécution de ses arrêts.

C. Une administration peut ignorer une décision définitive dès lor qu'elle invoque des contraintes budgétaires internes.

D. L'exécution constitue une phase distincte du jugement au fond e suppose le respect de l'autorité attachée à la décision de justice.

wadifa-info.com نماذج المباريات من موقع وظيفة إنفو

Wadifa Info

www.wadifa-info.com

Le sujet suivant à préparer — **النموذج التالي للتحضير**

نموذج مباراة توظيف متصرف من الدرجة الثانية - وزارة الإدماج الاقتصادي والمقاولة الصغرى

Modèle de concours : Administrateur – 2e grade (échelle 11) – Ministère de l'Inclusion Économique, de la Petite Entreprise, de

www.wadifa-info.com/fr/modele-concours/905

Chaîne WhatsApp — **قناة واتساب**

المباريات الجديدة والنتائج كل يوم

Nouveaux concours et résultats chaque jour

www.wadifa-info.com/wa

Chaîne YouTube — **قناة يوتيوب**

امتحانات تجريبية بالتصحيح، بالدارجة

Examens blancs corrigés, expliqués en darija

youtube.com/@wadifainfo

Envoyer à un ami — **أرسل النموذج لصديق**

شارك هذا النموذج على واتساب مع من يحضّر معك

Partagez ce sujet sur WhatsApp

wa.me